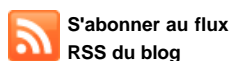


CHEZ JEAN DE MAILLARD

Jean de Maillard, magistrat, décrypte l'actualité judiciaire.

Page d'accueil du blog

> Tous les blogs de Rue89



Je suis un petit juge sanctionné pour avoir voulu rendre la justice



Jean de Maillard

Magistrat

Publié le 20/08/2010 à 10h54

Dans une lettre ouverte à Michèle Alliot-Marie, Jean de Maillard analyse les raisons de son éviction et l'état de la justice en France.



Jean de Maillard, [bien connu des riverains de Rue89](#) pour ses nombreuses contributions depuis la naissance de ce site, vient d'être démis de ses fonctions de président du tribunal correctionnel d'Orléans. Voici la lettre ouverte qu'il adresse à la ministre de la Justice.

Madame le garde des Sceaux, il est inhabituel, j'en conviens, qu'un petit juge interpelle publiquement le garde des Sceaux. Si je me vois contraint de recourir à ce procédé insolite, c'est d'abord parce qu'une précédente lettre -non rendue publique- vous a été adressée, à laquelle ni vous-même ni vos services n'ont répondu. De ce fait, j'interprète votre silence -à tort je l'espère encore- comme une fin de non-recevoir.

A propos de l'auteur



Jean de Maillard

Magistrat

CONTACTER | VOIR SON PROFIL

SA BIO

SES ARTICLES

- Dominique Strauss-Kahn et « Le choix de Sophie »
- Affaire Laëtitia : ce n'est pas une question de moyens
- Les juges paient des années de soumission collective
- Allez Cantona, on crée notre banque. Chiche !
- Comment la France escamote 120 milliards d'euros de sa dette
- Ce que je sais de la garde à vue et des raisons de la changer (2/2)
- Ce que je sais de la garde à vue et des raisons de la changer (1/2)
- Affaire Madoff : pour l'argent envolé, voyez chez Clearstream

Ses notes récentes

09/06 **Dominique Strauss-Kahn et « Le choix de Sophie »**

Démis de mes fonctions sans explication

Si ce que j'ai à dire n'intéressait que moi-même, je n'aurais même pas songé à cette adresse et je n'aurais d'ailleurs trouvé aucun écho à ma demande de publication. Je crains que ce dont j'ai à vous faire part ne s'inscrive malheureusement dans un contexte tel que, bien au-delà de mon cas personnel, ce soit le problème de la justice de notre pays qui soit posé dans son entier.

Les faits qui me concernent, les voici : après des mois de harcèlement, le président du tribunal de grande instance d'Orléans, auquel mon indépendance est insupportable, a décidé brutalement, et sans avoir le courage d'aucune explication, de me démettre de mes fonctions de président du tribunal correctionnel d'Orléans.

Cette décision de limogeage « immobile » -prise avec la simplicité que rend possible notre code de l'organisation judiciaire qui en fait une décision sans recours-, montre qu'il n'existe, dans la France de 2010, aucune garantie de l'indépendance des juges.

Un juge du siège peut être déplacé si ses décisions déplaisent

Un juge du siège peut, comme je le suis aujourd'hui, être déplacé au sein d'un même tribunal, on peut lui ôter d'un seul coup ses attributions uniquement parce que ses décisions déplaisent, au gré d'une campagne de presse ou des plaintes secrètes de la police ou du parquet, voire sur des instructions obscures dont il ne peut connaître l'origine.

Depuis plusieurs mois, je demande en effet en vain d'avoir connaissance du dossier occulte qui a été constitué par le président du tribunal sur mon compte et cette communication continue de m'être refusée malgré l'avis favorable de la Commission d'accès aux documents administratifs, qui a enjoint la production de ces pièces.

L'arbitraire est-il devenu, dans la justice française, un mode de gestion des ressources humaines accepté par son ministre ? France Télécom a-t-elle fait des émules jusque dans les bureaux de la place Vendôme ? Je passe sur les éléments plus personnels de harcèlement moral dont vos services ont eu connaissance et qui ne font pas non plus honneur à une institution judiciaire qui, partout ailleurs, serait chargée de les réprimer.

Ce genre de procédés ne rehausserait pas, j'en ai peur, l'image de marque de notre système judiciaire dans le monde s'il venait à être étalé au-delà de nos frontières.

Garante de l'indépendance des juges ?

Dans une [tribune du Monde](#) datée du 29 juillet 2010, vous vous êtes posée comme la garante de l'indépendance des juges. J'ai noté vos

14/02 **Affaire Laëtitia : ce n'est pas une question de moyens**

06/02 **Les juges paient des années de soumission collective**

04/12 **Allez Cantona, on crée notre banque. Chiche !**

20/08 **Je suis un petit juge sanctionné pour avoir voulu rendre la justice**

23/02 **Comment la France escamote 120 milliards d'euros de sa dette**

17/02 **Ce que je sais de la garde à vue et des raisons de la changer (2/2)**

14/02 **Ce que je sais de la garde à vue et des raisons de la changer (1/2)**

18/12 **Affaire Madoff : pour l'argent envolé, voyez chez Clearstream**

11/01 **Les enjeux de la nouvelle doctrine de défense et de sécurité**

Derniers commentaires



Forum Social des Quartiers Populaires

— Par [haqqtiviste](#) sur

Dominique Strauss-Kahn et « Le choix de Sophie »



« Guilty or not guilty “ Pour le concombre il n'y a plus de doute

— Par [Vladislav Kivepe](#) sur

Dominique Strauss-Kahn et « Le choix de Sophie »



Alors là, je suis baba. Prétendre que DSK a défendu les pauvres Toutes les mesures prises par l'ex-ministre et ex-conseiller de Jospin a été de démanteler systématiquement tout le secteur financier pu...

— Par [amours07](#) sur

Dominique Strauss-Kahn et « Le choix de Sophie »

propos :

« Garde des sceaux, ministre de la Justice, il est de mon devoir de préserver la justice de toute pression, qu'elle soit hiérarchique, politique ou médiatique. »

Vous intitulez d'ailleurs cette tribune : « Pour l'honneur de la justice ».

Aujourd'hui, j'en appelle à ce sens de l'honneur dont vous vous êtes réclamée, en soulignant ce paradoxe ô combien dérangeant dans un pays de tradition républicaine et démocratique comme le nôtre, où le seul moyen pour un juge de faire reconnaître son droit à l'indépendance est de solliciter le pouvoir exécutif pour qu'il veuille bien la garantir...

J'ai seulement fait allusion, jusqu'à présent, aux motifs de mon limogeage. Je vais les exposer car ce sont eux qui justifient la supplique que je vous adresse sous le regard de l'opinion publique qui sera, à vous comme à moi en cette affaire, notre seul juge.

Des actes en conformité avec ses écrits et sa pensée

Depuis de nombreuses années, j'enseigne, je suis sollicité comme expert, j'écris des articles et des livres -dont l'un a même reçu un Grand prix de philosophie de l'Académie française- pour décrire et questionner l'évolution de la délinquance et du système judiciaire.

De la fraude financière à la criminalité organisée en passant par la délinquance quotidienne, que certains nomment absurdement la « petite délinquance », j'ai entrepris une longue réflexion dont certaines hautes personnalités de tous milieux qui m'honorent de leur confiance et, pour certaines de leur amitié, m'ont assuré qu'elle n'avait pas été complètement inutile pour faire progresser l'intelligence en la matière.

Mon erreur a peut-être été de penser que l'on se devait de mettre en harmonie, autant que faire se peut, ses actes avec ses écrits et sa pensée. C'est pourquoi je me bats dans mes fonctions judiciaires modestes de juge pénaliste affecté dans un tribunal de province, non pour renverser l'ordre établi -comme d'aucuns semblent le croire, j'espère qu'ils sont au moins de bonne foi- ni pour réformer la justice, ce qui est au-dessus de mes forces, et moins encore pour changer l'humanité, ce qui ne me viendrait même pas à l'esprit.

Un combat pour une justice digne

Je me bats seulement pour que la justice que je rends continue d'être digne, qu'elle garantisse, même et surtout quand elle doit être

sévère, que celui qui en est l'objet a eu droit au préalable à un procès juste et équitable.

Je ne fais, à cet égard, que tenter de me conformer aux obligations qui nous sont faites par la Convention européenne des droits de l'homme, je ne crois pas ainsi avoir de mérite particulier. Je sais simplement que c'est un équilibre toujours précaire, et qu'on ne peut être assuré, quelque effort qu'on fasse contre soi-même, d'y parvenir toujours.

Mais rendre tout simplement la justice en conscience semble être devenu aujourd'hui, dans notre pays, un exercice difficile et, si j'en crois mon aventure personnelle, périlleux, au moins pour sa carrière.

Peu importerait, je l'admets, l'inconfort d'un juge affecté, à deux ou trois ans de sa retraite, à un service qu'il n'a pas souhaité prendre, pour lequel il n'a aucune compétence et qui lui interdirait de poursuivre ses activités de recherche, d'enseignement et d'expertise, si ce n'est que cette mutation ne fait que cacher une sanction grossièrement déguisée, une sorte d'affectation en bataillon disciplinaire pour esprit réfractaire à la pensée judiciaire unique que nul n'a plus le droit -et c'est là le fond du problème- de contester.

Surtout que ce « judiciairement correct », comme je le dis et l'écris depuis longtemps, est la cause d'une dégradation profonde de nos pratiques judiciaires que toutes les agitations récurrentes sur le thème de l'insécurité n'ont fait qu'amplifier, bien avant d'ailleurs que vous ne soyez nommée garde des Sceaux.

Du tort à l'image de la justice ?

Car ce que l'on me reproche, qui rend insupportable ma présence dans un tribunal correctionnel et justifie de m'entendre dire que je porte tort à l'image de la justice, c'est de résister au dévoiement d'une justice d'abattage, où les juges du siège sont pris en otage d'une politique pénale -si tant est qu'il y ait chez ceux qui en sont chargés une vision claire de ce qu'ils recherchent- qui n'a plus pour horizon que d'assurer un rendement statistique maximal en sacrifiant aux modes passagères ou aux exigences de la communication gouvernementale.

Peu importe ce qu'on juge, peu importe comment on le fait encore, peu importe même ce que deviendra la décision prononcée : le seul mot d'ordre qui tienne encore est « réponse à la délinquance », selon les inquiétudes et les urgences de l'actualité ou des faits divers.

Mais qui trop embrasse, mal étirent ! On nous demande de remplir les prisons de récidivistes, mais qui sont les récidivistes ? Les voyous qui savent passer entre les mailles du filet mal rapiécé des forces de l'ordre et de la justice ?

Que non : bien plus souvent les malheureux écrasés par une vie sans

autre espoir que de toucher leur RSA en fin de mois et qui, de beuveries en bagarres sordides, échouent dans les salles de garde à vue qui servent d'antichambre à une cellule pénitentiaire à peine moins crasseuse.

Juger n'est plus l'objectif de l'institution judiciaire

Et qu'en fait-on quand on les y a envoyés, après une enquête vite faite où leurs 48 heures de garde à vue constituent l'essentiel de la procédure ? On leur met un bracelet électronique car les maisons d'arrêt regorgent de leurs semblables et qu'il faut faire de la place pour les suivants.

Je suis contraint de vous contredire, madame le Ministre : les parquets ont été repris en mains, avant d'ailleurs que vous n'arriviez vous-même place Vendôme, et je dois même dire que vous avez hérité d'une justice sinistrée où juger n'est plus l'objectif de l'institution judiciaire.

Le centre de gravité de la justice s'est déplacé des salles d'audience vers les parquets, transformés en gare de triage des malfaisants et des pauvres hères, tous confondus et sans distinction. Les instructions que doivent appliquer les représentants du ministère public leur enjoignent de donner une réponse pénale à tout comportement délinquant.

Préférence donnée à l'ordre public visible

Soit, sauf que cette préférence donnée à l'ordre public visible et souvent minuscule submerge les parquets d'affaires insignifiantes auxquelles ils consacrent l'essentiel de leur activité.

Un trafic de drogue ou de fausse monnaie, une escroquerie organisée, un réseau de cambrioleurs et de receleurs, un carrousel de TVA ou un abus de bien social qui met une entreprise au tapis ?

Quelques procès-verbaux mal orthographiés suffisent en général à évacuer le spectre d'une enquête longue et difficile, peut-être dans certains cas délicate si des notables se profilent derrière les voyous. Quand une mule se fait attraper par la douane avec 20 kg de résine de cannabis, à quoi bon saisir un juge d'instruction qui devrait remonter la filière, source d'innombrables complications pour des tribunaux qui n'ont plus les effectifs de greffiers ni les moyens financiers d'assurer la charge de tels dossiers ?

D'ailleurs, les juges d'instruction, démoralisés et démobilisés après des campagnes haineuses orchestrées par ceux qu'ils ont dérangés, en viennent en désespoir de cause à se contenter eux aussi du service minimum, quand ils ne sont pas au chômage technique.

Des enquêtes bâclées, des procès-verbaux

douteux

Pour en revenir à la mule dont je parlais, une comparution immédiate et trois ans de prison à la clé donneront à tout le personnel judiciaire la satisfaction, parfois teintée d'amertume, d'avoir contribué comme il le peut à la lutte contre l'insécurité.

Ce genre d'enquêtes ne dure plus des mois ou des années, comme jadis, mais les quatre jours (maximum) consacrés à la garde à vue du clampin maladroit qui n'a pas couru assez vite. Est-ce cela une justice digne ?

Je ne sais, madame le Ministre, si vous avez connaissance de la réalité de la justice que nous administrons (le mot est bien choisi) au gré des changements de politique continuels, de réformes qui s'accumulent et se contredisent, obligés dorénavant, quand nous sommes juges du siège, d'entériner des enquêtes bâclées, des procès-verbaux douteux, des dossiers hâtifs instruits à sens unique, dans une précipitation qui ne sert qu'à nourrir l'ogre statistique qui a presque fini de nous dévorer.

Je ne sais non plus, madame le garde des Sceaux, ce que vos services vous disent en général, ni ce qu'ils vous ont dit sur mon propre compte. Sachez pourtant que je ne crains pas, quand l'idée que je me fais de la justice le requiert, d'appliquer des peines sévères aux vrais malfaiteurs.

Si vous vous renseignez, vous pourrez vérifier que, dans les formations que je préside -ou que je présidais-, la sévérité des peines prononcées était parfois plus forte même que celle requise par le représentant du ministère public. J'ai d'ailleurs la réputation, chez certains, d'être impitoyable. Je l'assume.

Je refuse de priver un justiciable du droit à la justice

Mais je suis juge, n'en déplaise à une hiérarchie qui semble avoir oublié ce que ce mot recouvre, et je refuse de priver un justiciable du droit à la justice, c'est-à-dire du droit d'être jugé conformément à des procédures honnêtes et contradictoires et dans le respect qu'on lui doit, quoi qu'il ait fait.

Je me suis opposé, autant que j'ai pu même si c'est moins que je l'aurais voulu, à une justice expéditive dont le modèle aujourd'hui non seulement devient le standard, mais vaut aux magistrats qu'elle répugne d'être mis au ban de la justice.

Lirez-vous, madame le garde des Sceaux, cette supplique jusqu'au bout ?

Permettez-moi alors de vous dire encore que notre justice est au bord du gouffre, si elle n'est pas déjà en train de s'y écraser. Elle y a été conduite non seulement par des politiques versatiles et souvent

revanchardes, mais aussi parce qu'il existe une hiérarchie qui a pris à sa charge le rôle ingrat -mais qui semble lui plaire et lui rapporte sans doute des avantages de carrière- de faire régner l'ordre au sein de vos troupes.

Est-ce cela, l'honneur de la justice ? Le seul résultat que je constate, c'est que l'insécurité des citoyens qui vous préoccupe ne disparaît pas, qu'on y a ajouté seulement l'insécurité des justiciables et qu'on cherche maintenant à l'étendre aux juges.

L'indépendance et la sécurité du juge ne sont pas faites pour son confort, mais parce que sans elles, il n'y a plus de justice, ni même de République.

Daïgnez agréer, madame le garde des Sceaux, l'expression de mon profond respect.

ALLER PLUS LOIN

Sur wikipedia.org

La fiche Wikipédia de Jean de Maillard

Sur franceculture.com

Entretien avec Jean de Maillard, sur France-Culture.com

Sur lemonde.fr

Pour l'honneur de la justice, tribune de Michèle Alliot-Marie sur LeMonde.fr

84062 VISITES | 377 RÉACTIONS 

 3 

185

TAGS ALLIOT-MARIE • JUSTICE • ORLÉANS •

← **Comment la France escamote 120 milliards d'euros de sa dette**

Allez Cantona, on crée notre banque. Chiche ! →

Vous devez être connecté pour pouvoir commenter : [connectez-vous](#) ou [créez un compte](#)

 [Irfan](#)

Ce n'est guère rassurant, une fois de plus... Mais ce gouvernement, ce chef de l'État, ce parti, ces instances politiques et médiatiques font peu de cas des « fonctions » et de la « République ». Ce qui compte pour eux, c'est le « métier » et les « marchés ». Quant à la justice, sociale ou pénale, ce n'est pas ce qui leur importe le plus... J'espère que nous, citoyens, saurons nous mobiliser à la rentrée pour rappeler le modèle de gouvernement que nous souhaitons, et non plus simplement pour défendre quelques conquits sociaux de temps en temps !

PARTAGER

48 ●

 [La mouche du coche](#) répond à [Irfan](#)

diptère

z

z

Je pense que l'auteur s'est fait virer parce qu'il aime trop défendre les voyous, et ne s'occupe pas de protéger les victimes comme cette phrase le montre :

« mais qui sont les récidivistes ? Les voyous qui savent passer entre les mailles du filet mal rapiécé des forces de l'ordre et de la justice ?

Que non : bien plus souvent les malheureux écrasés par une vie sans autre espoir que de toucher leur RSA en fin de mois et qui, de beuveries en bagarres sordides, échouent dans les salles de garde à vue qui servent d'antichambre à une cellule pénitentiaire à peine moins crasseuse. “

Sans commentaire.

z

z

PARTAGER

6 ●

 [Lapocompris](#) répond à [La mouche du coche](#)-

Ce n'est pas moi, me déconnecter (...)

Il s'est fait virer par son supérieur hiérarchique, qui est aussi un juge, et il demande l'ingérence du garde des sceaux.

PARTAGER

4 ●

 [Irfan](#) répond à [La mouche du coche](#)-

PARTAGER

25 ●

▼ 2 autres commentaires 

 [HerbeDeProvence](#) répond à [La mouche du coche](#)-

Editeur

Je me suis fait exactement la même réflexion. En fait il s'agit d'un de ces

juges laxistes, certainement du syndicat de la magistrature, qui nous pourrissent la Justice depuis de si longues années.
Il s'agit donc d'une bonne nouvelle.

PARTAGER

5 ●

16 autres commentaires

JAURES66 répond à *La mouche du coche-*
avocat d'Etat

En préliminaire, il faut dire que Jean de Maillard est l'honneur de la justice comme l'ont été d'autres juges dans d'autres genres (Eva Joly, Eric Halpen etc). Ils sont l'image de ce qu'une démocratie devrait être. Car ils sont porteurs de l'intérêt général, ils n'ont aucun intérêt financier à défendre, ils croient simplement que la société pourrait être meilleure. CES JUGES ONT RAISON ET CELA EST INSUPPORTABLE AUX POUVOIRS DE L'ARGENT, VOIRE AUX POLITIQUES QUI NE SONT QUE LES SOUTIERS DE CET ARGENT.

Moi qui pensais que Rue 89 avait des lecteurs un minimum formés intellectuellement, je suis éfondré par la médiocrité de certaines réactions dignes du café sarkozyste.

Il faut dire que ce n'est pas une exception, puisqu'en général, ce ne sont pas les plus fins qui perdent leur temps à des réactions qui tournent dans le vide.

Mais enfin, je vais moi aussi tomber dans ce travers de croire que ce que je dis peut avoir un intérêt général. En tout cas cela me fait plaisir d'écrire un peu dans ce désert, un jour, quelqu'un saura que nous étions plusieurs à penser comme Jean de Maillard.

Car cet homme est simplement courageux et comme toujours le premier qui dit la vérité sera fusillé, certes, je pense qu'un changement de service dans un tribunal n'est pas un coup de fusil, c'est simplement un coup de médiocrité des petits présidents de tribunaux, qui, pour se faire bien voir, pour devenir encore de plus petits chefs, sombrent dans la turpitude indigne du serment de magistrat. Le président d'Orléans doit vouloir devenir premier président d'une cour d'appel et pour cela il utilise son pouvoir de petit fonctionnaire, car ce n'est plus un magistrat du siège s'il se comporte comme il l'a fait, en voulant sanctionner un juge trop indépendant à son goût, un juge qui renvoie aux autres juges leur médiocrité et cela ils ne peuvent le supporter, comme il ne supportait pas Eva Joly, qui, quoiqu'on en dise, laissera une trace dans l'histoire et a fait plus que tous les petits hiérarques de la magistrature. Mais attention, il y a des hiérarques courageux comme Marc ROBERT, procureur général courageux, lui aussi, sanctionné scandaleusement.

J'espère que l'intérêt général triomphera, que les médiocres disparaîtront des lieux de pouvoir, que le courage sera récompensé et non sanctionné, ce serait l'intérêt de tous.

L'indépendance des juges est un bien commun, ce n'est pas fait pour les juges, mais pour les citoyens, pour qu'ils soient jugés, par des gens indépendants. Ce qui se passe avec JEAN DE MAILLARD est une menace, non voilée, aux autres juges, soyez obéissants, car même vous, juges du siège, ont peut vous faire fermer votre clapet.

Après les procureurs aux ordres, les journalistes dépendants de l'agenda de Napoléon, voilà le tour des juges. Le nain ne veut plus voir une tête et il peut compter sur les nains de la magistrature.

Bon appétit messieurs les médiocres, les temps finiront bien par changer.

PARTAGER

3 ●

AssistaLand répond à *Irfan*

Consultant

Pour cela il ne suffira pas de changer les personnes, les conflits d'intérêt resteront.

Il faut changer de système et alléger le pouvoir exécutif d'une responsabilité qui ne doit pas être la sienne.

Je dirais le même pour les réformes de l'organisation territoriale et pour les coûts de fonctionnement des institutions. Il faut des organismes neutres élus au hasard pour prendre des décisions sensibles. Ni le parlement, ni l'exécutif peuvent agir contre leurs propres intérêts et contre les intérêts constitués des lobbies qui peuvent mener à leur élection.

PARTAGER

5 ●

Irfan répond à *AssistaLand*

« Il faut changer de système et alléger le pouvoir exécutif »

D'accord avec vous, je pense que la V^e République est une démocratie non-républicaine, et pour en avoir parlé avec plusieurs professeurs de droit (Serge Sur par exemple) et d'histoire renommés, je ne suis pas seul dans ce cas.

Je suis plus sceptique sur ce que seraient des « organismes neutres élus au hasard ». Surtout « élu au hasard » pour un organisme...

PARTAGER

5 ●

2 autres commentaires

pierrejcallard répond à *Irfan*

<http://www.nouvellesociete.org>

@ Irfan

« J'espère que nous, citoyens, saurons nous mobiliser à la rentrée pour rappeler le modèle de gouvernement que nous souhaitons »

Bonne chance, mais ce n'est pas gagné ! Je suis, d'autre part, en désaccord avec une phrase de l'auteur de l'article :

'Ce genre de procédés ne rehausserait pas, j'en ai peur, l'image de marque de notre système judiciaire dans le monde s'il venait à être étalé au-delà de nos frontières

Je crois, au contraire, que la France se doit de montrer sans pudeur les failles de son système, préservant ainsi l'honneur de ne pas avoir tenté inutilement de les cacher.

Si les choses vont comme on dit qu'elles menacent d'aller dans l'Héxagone et que la vérité ne trouve plus qui veut la diffuser, l'auteur peut prendre note que c'est le Québec, aujourd'hui, qui peut être pour tous ceux qu'on voudrait faire taire ce qu'a été Ferney pour Voltaire.

Pierre JC Allard
Éditeur Cent Papiers

[Lien](#)

PARTAGER

3 ●

pablico

L'ignorance toujours mène à la (...)

inscrivons nous en faux..

la justice est sereine et indépendante..

cela fait des générations qu'on nous le dit..

mais ce ne sont que des on-dit.. parait-il...

une façon de calmer,sécuriser le peuple souverain..

la justice de crimes de sang.. marche bien

la justice de crimes d'affaires à haut niveau ... c'est autre chose.


elle marche comme les clignotants, pour certains oui, pour certains non, pour certains oui pour certains non... etc..

mais il fait toujours le même bruit ce clignotant : VIP, VIP, VIP, VIP, VIP

constatation : l'argent mélangée au pouvoir génère souvent des court circuit...judiciaires.

PARTAGER

28 ●

 **pipistrell69** répond à *pablico*
droit, cello...

+ 1 pour la poésie

PARTAGER

2 ●

 **Hemenate** répond à *pablico*

Mr de Maillard me semble pourtant assez mal placé pour donner des leçons en matière d'indépendance de la Justice, puisque ayant été sanctionné par son supérieur hiérarchique, qui est également juge, il interpelle en réponse Alliot-Marie, Ministre de la Justice.

Cherchez l'erreur...

En résumé, Mr Maillard réclame une ingérence du pouvoir exécutif dans le pouvoir judiciaire, le tout au nom de l'indépendance de la Justice...

Sacrément culotté...

De plus, si il y a peut être effectivement à dire sur ce limogeage, il demeure que l'auteur se présente comme un magistrat engagé, qui met en œuvre sa vision personnelle de la Justice, et pourrait bien confondre indépendance de la Justice, et indépendance du Juge vis-à-vis du droit :

« Car ce que l'on me reproche [...] c'est de résister au dévoiement d'une justice d'abattage, où les juges du siège sont pris en otage d'une politique pénale. »
« Mon erreur a peut-être été de penser que l'on se devait de mettre en harmonie, autant que faire se peut, ses actes avec ses écrits et sa pensée. »
« Mais rendre tout simplement la justice en conscience semble être devenu aujourd'hui, dans notre pays, un exercice difficile »
« Sachez pourtant que je ne crains pas, quand l'idée que je me fais de la justice le requiert, d'appliquer des peines sévères aux vrais malfaiteurs. »

Rappelons donc qu'un juge, dans l'exercice de son métier, n'a pas à faire acte de sa conscience, ni à harmoniser ses actes avec sa pensée, ni même à appliquer l'idée qu'il se fait de la Justice, il doit simplement appliquer le droit, c'est tout.

Sinon cela revient à légitimer le fait que l'on soit jugé différemment selon les orientations politiques du Juge en place, et c'est bien le véritable début de l'arbitraire...

Si il y a peut être effectivement à dire sur la procédure de limogeage, notamment sur la non-communication du dossier, cette affaire semble une nouvelle fois illustrer le problème des juges de 1ère instance qui confondent le droit avec leur

conception de la morale.

Bref, le Juge doit appliquer les lois c'est tout.

Si une loi lui semble inique, deux choix s'offrent à lui : appliquer la loi ou démissionner, c'est tout.

PARTAGER

5 ●



pablico répond à *Hemenate*

L'ignorance toujours mène à la (...)

si l'on suit votre subtil raisonnement, il suffit de remplacer le juge par une machine, un ordinateur par exemple...

cela coutera moins cher.. c'est sûr.. et surtout plus expéditif..

un juge pèse..(la balance) il n'est pas une machine sans neurones ni sentiments.

PARTAGER

10 ●



11 autres commentaires



Bruno_bxl répond à *Hemenate*

informaticien

« Aujourd'hui, j'en appelle à ce sens de l'honneur dont vous vous êtes réclamée, en soulignant ce paradoxe ô combien dérangeant dans un pays de tradition républicaine et démocratique comme le nôtre, où le seul moyen pour un juge de faire reconnaître son droit à l'indépendance est de solliciter le pouvoir exécutif pour qu'il veuille bien la garantir... »

Il semble être conscient du paradoxe.

Quant à l'application des lois, demander une véritable enquête ainsi qu'un débat contradictoire avant de juger ne semble pas une non-application du droit !

PARTAGER

2 ●



marc_r89 répond à *Hemenate*

citoyen

« Cherchez l'erreur... »

Si vous saviez écouter ce que vous lisez, vous auriez vu que le juge Maillard relève lui même la contradiction sur ce fait (qu'il fasse appel à l'exécutif).

Mais c'est sûr, quand on ne lit qu'au travers du filtre de ses préjugés, on passe à côté de ce genre de subtilités.

PARTAGER

3 ●



4 autres commentaires



Go to the page [1](#) [2](#) [3](#) ... [8](#)